

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD91

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 124.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction de l'article 26 du projet de loi, qui modifie également l'article L. 3261-3 du code du travail.